

Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 février 2026

n° 020-26

Objet : *RS - Avenant n° 1 au marché relatif au programme d'accompagnement à la rénovation de l'habitat privé Mon Pass Rénov' (lot 2 : habitat collectif)*

- date de convocation le 20 février 2026
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-six février douze heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 29

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Cécile Trahand

Barberaz

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

Josette Rémy

Chambéry

Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Sylvie Koska -

Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton

Jarsy

La Compôte

Jean-Pierre Fressoza

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

La Ravoire

Grégory Basin

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Valentin Hachet

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sainte-Reine

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Corine Wolff

- conseillers excusés : 23

Marie Bénévise - Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Arthur Boix-Neveu - Vincent Boulnois - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Sandra Ferrari - Philippe Gamen - Alexandre Gennaro - Pascal Ginollin - Max Joly - Luc Meunier - Vincent Miquet - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Marie Perrier - Jean-François Poitou - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 26 février 2026

délibération n° 020-26

objet **RS - Avenant n° 1 au marché relatif au programme d'accompagnement à la rénovation de l'habitat privé Mon Pass Rénov' (lot 2 : habitat collectif)**

Thierry Repentin, président, rappelle que Grand Chambéry déploie un service global d'accompagnement à la rénovation énergétique, Mon Pass Rénov, depuis 2017. Ce service correspond à la déclinaison locale du service public de rénovation de l'habitat (SPRH). Les bénéficiaires du service sont les personnes à revenus modestes (propriétaires et locataires) et les copropriétés. Pour mettre en œuvre ce service, Grand Chambéry a attribué deux accords-cadres au groupement Urbanis / ASDER couvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Il s'agit des deux lots suivants :

Lot 1 : missions relatives à l'habitat individuel

- Missions Urbanis : diagnostic, aide à la décision, montage des dossiers de demande et de solde des aides de Grand Chambéry et de l'ANAH pour les ménages modestes et très modestes, définition du programme d'animation et de communication.
- Missions ASDER : diagnostic, aide à la décision, montage des dossiers de demande et de solde des aides de Grand Chambéry pour les ménages intermédiaires, programme d'animation et de communication.

Lot 2 : missions relatives à l'habitat collectif

- Missions Urbanis : estimatifs et montages financiers, montage des dossiers de demande et de solde des aides de Grand Chambéry et de l'ANAH, programmation des animations et de communication.
- Missions ASDER : mobilisation, accompagnement au montage des études d'avant-projet au suivi des travaux et des consommations après travaux, définition du programme d'animation et de communication.

Au cours de l'exécution de ce lot 2, des augmentations de demandes de prestations ont été relevées, conduisant à actualiser le montant du plafond de ce contrat.

Cette augmentation s'explique par :

- la concrétisation massive des votes de travaux en assemblée générale portée par l'augmentation du montant de la prime « MaPrimeRénov Copropriété »,
- l'effet d'entraînement de copropriétés proches ayant entériné une décision d'engager des travaux,
- de grands ensembles de 4 à 5 bâtiments qui ont voté positivement en assemblée générale leur réflexion vers la réalisation de travaux (La Ravoire, La Motte-Servolex),
- la suspension de MaPrimeRénov entre juin et fin septembre 2025 qui a accéléré les votes en copropriété pour bénéficier des aides 2025 face à l'incertitude du maintien ou de la baisse des aides en 2026.

Le montant estimé dans l'accompagnement des travaux est de 150 000 € HT.

Au regard du montant déjà consommé sur ce lot, il est nécessaire d'augmenter le montant maximal de la partie à prix unitaires de ce contrat. Ce plafond, initialement fixé à 650 000 € HT, est porté à 800 000 € HT, soit une hausse de 23,08 %. La partie forfaitaire de 32 765 € HT sur trois ans reste inchangée.

Il est donc proposé de conclure un avenant n° 1 à l'accord-cadre n° 230134 relatif au programme d'accompagnement à la rénovation de l'habitat privé Mon Pass Rénov' (lot 2 : habitat collectif) pour permettre la continuité du service en 2026.

Grâce à un équilibre entre les lignes budgétaires, les crédits affectés à Mon Pass Rénov' ne seront pas impactés par cette hausse.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 approuvant le Plan local d'urbanisme intercommunal de Grand Chambéry tenant lieu de Programme local de l'habitat et de Plan de déplacements urbains (PLUi HD),

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et leurs avenants,

Vu la convention de délégation de compétence du 1^{er} mars 2023 conclue entre le délégataire Grand Chambéry et l'Etat et ses avenants,

Vu la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé du 1^{er} mars 2023 conclue entre Grand Chambéry et l'Anah, et ses avenants,

Vu la convention de programme d'intérêt général (PIG) relative à la rénovation énergétique des copropriétés de Grand Chambéry, 073 PRO 031, signée le 2 janvier 2024,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 12 février 2026,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 1 à l'accord-cadre n° 230134 (lot 2) relatif au programme d'accompagnement à la rénovation de l'habitat privé Mon Pass Rénov',

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à l'accord-cadre n° 230134 (lot 2) et tout document nécessaire à sa passation,

Article 3 : de solliciter les subventions les plus favorables possible auprès des financeurs des missions incluses dans ce marché,

Article 4 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

020-26

Objet de l'acte :	RS - Avenant n° 1 au marché relatif au programme d'accompagnement à la rénovation de l'habitat privé Mon Pass Rénov' (lot 2 : habitat collectif)
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	26 février 2026
Annexe(s) :	avenant 1

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20260226-lmc1H35401H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H35401H1

Date de transmission en Préfecture :	27 février 2026
Date de réception en Préfecture :	27 février 2026
Date de publication sur le site internet:	vendredi 27 février 2026